

Juin 2023

Note d'information

.....
Mise en place de circuits rapides dans le cadre du PFMG2025
.....

A compter du mois de Juillet 2023, un circuit rapide sera mis en place pour les mineurs hospitalisés en unité de réanimation ou de soins intensifs, pour lesquels il est attendu que la réalisation d'un diagnostic génétique permettra d'orienter rapidement la prise en charge. L'ouverture de ces circuits aux majeurs pourra être envisagée dans un second temps.

La demande de prescription devra être validée par une RCP-FMG d'amont de la préindication concernée et par le biologiste responsable du LBM-FMG.

Une attention particulière devra être apportée à la prescription. Les laboratoires FMG-2025 rappellent aux prescripteurs que les non-conformités sur les prescriptions et les informations cliniques incomplètes sont à la fois source de ralentissement et de dégradation des chances diagnostiques.

Les résultats seront rendus au prescripteur dans un délai de 3 à 4 semaines, à compter du moment où l'ensemble des éléments de la prescription (dossiers et prélèvements) seront disponibles et conformes dans les LBM-FMG.

Ce dispositif sera soumis à évaluation.